



# Déclaration de démarchage

Conformément à l'arrêté municipal du **29 mai 2020**, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la mairie de **AY SUR MOSELLE** avant le commencement de celui-ci.

La présente déclaration n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune pour démarcher les particuliers.

Document à retourner à la mairie de **AY SUR MOSELLE**, 1 place de la Mairie ou par

Courriel : [secretariat@ay-sur-moselle.com](mailto:secretariat@ay-sur-moselle.com)

## Entreprise ou association

Dénomination sociale:			
Adresse:	N°	Rue:	
	Code postal:	Ville:	

## Déclarant

Nom:		Prénom:	
Date de Naissance:		Lieu Naissance:	
Téléphone Portable:		Mail:	

## Démarchage

Objet de démarchage:			
Période:	Du:	Au:	inclus

## Démarcheurs

Nom:		Prénom:	
Immatriculation véhicule		Secteur:	
Téléphone Portable:		Mail:	

Nom:		Prénom:	
Immatriculation véhicule		Secteur:	
Téléphone Portable:		Mail:	

Nom:		Prénom:	
Immatriculation véhicule		Secteur:	
Téléphone Portable:		Mail:	

Nom:		Prénom:	
Immatriculation véhicule		Secteur:	
Téléphone Portable:		Mail:	

Pièces à fournir : - extrait de k-bis  
- cartes nationales d'identité valides

- cartes professionnelles des agents exerçants  
- certificats d'immatriculations des véhicules

<b>Le Déclarant</b>
Date:
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

<b>Réservé à la Mairie de Ay Sur Moselle</b>
Date : mardi 9 juin 2020
Cachet et signature